



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 612-02-2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 612-02-2024 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 612-2023 tel que déjà amendé afin de modifier le secteur de « l'entrée de ville ».

Description de la zone visée

Cette modification touche des immeubles situés dans la zone I63 de la Municipalité.

Approbation référendaire

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Consultation publique

1. Document explicatif

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

2. Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mai 2024 à 19 h 10 à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TROISIÈME jour du mois d'AVRIL deux mille vingt-quatre.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau